

SYNTHÈSE DES MENTIONS D'ÉTIQUETAGE – PRODUITS BIOCIDES

Les produits biocides sont soumis au règlement biocide (CE) n° 528/2012. Les mentions d'étiquetages sont détaillées à l'article 69.

Vous trouverez un exemple ci-dessous :

Mention à indiquer sur l'étiquette du produit :

- **Identité** de la ou des Substances Actives : nom, nom générique + n°CAS (ex : Substance Active : Ethanol (64-17-5) : 550 g/kg)

- **Concentration** des Substances Actives (en g/L, %(m/m) ou %(v/v))

- Nanomatériaux [nano]

- **Type** de formulation (concentré, liquide, poudres)

- **Utilisation autorisée** : correspond au type de produit : ex : TP1 : Produit biocides destinés à l'hygiène humaine.

- **Instruction d'emploi + Dose** à appliquer :

Dose = quantité à appliquer pour une action biocide efficace.

En unité métrique

Si unité pratique : ajouter l'unité métrique (ex : une noisette (2mL))

- **N°lot et date de péremption**

- **catégorie d'utilisateur** (uniquement si le produit est destiné à un usage professionnel)

- **Effets secondaires défavorables** directs ou indirects + instruction premiers secours

- En cas de présence de notice : « lire les instructions ci-jointes avant l'emploi »

- **Instructions d'élimination** du produit biocide et de son emballage

- **Délai d'apparition de l'effet biocide**, durée d'action, intervalle à respecter (avant autre application ou avant utilisation), nettoyage du matériel, Précautions pendant transport, stockage et utilisation

- **Information sur tout risque pour l'environnement**

- **les produits biocides doivent être classés, emballés et étiquetés conformément au règlement (CE) n°1272/2008 dit CLP :**



- ✓ Nom, Adresse et numéro de téléphone du responsable de la mise sur le marché
- ✓ Nom de la substance dans certains cas (entraînant la classification)



- ✓ Symbole(s) de danger et indications de danger
- ✓ Quantité nominale (grand public)
- ✓ Phrases de risques et phrases de précaution (H et P). Certaines exemptions existent si Qn < 125ml : voir les détails dans le règlement

➔ Respecter les mentions d'étiquetages : pictogramme de danger doit faire 1cm² au minimum, et représenter 1/15^{ème} de la surface de l'étiquette ;
L'étiquette doit faire (si possible) au moins 52*74mm.

- **NB : les exigences relatives au triman s'appliquent également**

Exemple :



GEL ANTIBACTERIEN *

(*) Conforme à la norme EN 1276

VITAMINE E

Gel désinfectant, pour l'hygiène des mains. Enrichi à la vitamine E, connue pour une meilleure hydratation de la peau.

Mode d'emploi: Solution hydro-soluble prête à l'emploi.
Appliquer une noix de gel au creux de la main (2 ml) frotter jusqu'à évaporation, action immédiate.

Précaution d'emploi: Usage externe. Contient de l'alcool. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles. Eviter le contact avec les yeux. En cas de contact avec les yeux, rincer à grande eau et consulter immédiatement un Médecin. Ne pas appliquer sur les plaies ou les muqueuses. Ne pas avaler. En cas d'ingestion, contacter le centre anti-poison. Conserver hors de portée des enfants. Conserver le produit dans un endroit bien ventilé. Ne pas réutiliser l'emballage. Emballage à éliminer selon les dispositions locales.

Produit Biocide destiné à l'hygiène humaine (TP 01)

Substance Active : Ethanol (64-17-5) 550 g/kg

LOT : 00A-01
A utiliser de Préférence avant fin : Janvier 2000

Société X - 00 rue principale - 0100 MAVILLE
Tél : 01 02 03 04 05

Danger

BAR CODE

Désignation commerciale

Type Préparation - Utilisation

Substance Active +
Concentration

Lot et péremption

Coordonnées du responsable
de la mise sur le marché

Préparation Dangereuse
(Symbole(s) de Danger, Phrase H et P)



GEL ANTIBACTERIEN ^{*}

(*) Conforme à la norme EN 1276

VITAMINE E

Gel désinfectant, pour l'hygiène des mains. Enrichi à la vitamine E, connue pour une meilleure hydratation de la peau.

Mode d'emploi: Solution hydro-soluble prête à l'emploi.
Appliquer une noix de gel au creux de la main (2 ml) frotter jusqu'à évaporation, action immédiate.

Précaution d'emploi: Usage externe. Contient de l'alcool. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles. Eviter le contact avec les yeux. En cas de contact avec les yeux, rincer à grande eau et consulter immédiatement un Médecin. Ne pas appliquer sur les plaies ou les muqueuses. Ne pas avaler. En cas d'ingestion, contacter le centre anti-poison. Conserver hors de portée des enfants. Conserver le produit dans un endroit bien ventilé. Ne pas réutiliser l'emballage. Emballage à éliminer selon les dispositions locales.

Produit Biocide destiné à l'hygiène humaine (TP 01)
Substance Active : Ethanol (64-17-5) 550 g/kg

LOT : 00A-01
A utiliser de Préférence avant fin : Janvier 2000

Société X – 00 rue principale – 0100 MAVILLE
Tél : 01 02 03 04 05

Danger



BAR CODE

Instructions d'emploi
(dose, délai d'apparition de l'action, durée)

Mesures de précaution
Instructions de premier secours
Effets Secondaires Néfastes

Elimination produit et
emballage